

Le 20 décembre 2015

Police de Laval
2911 Boul. Chomedey
Laval QC
H7P 0B8

Att.: Police de Laval division juridiques.

Objet : Demande d'aide pour fraudes et réintégration de domicile.

Précision de contenu : Lettre de la Caisse Populaire du 30 novembre 2015.

Note de document(1)

Non révisé en orthographe de finalisation.

Note de document(2)

Afin d'éviter toutes ambiguïtés notre demande est pour une intervention policière de réintégration de monsieur Pierre Michaud dans son domicile et des accusations de comportements frauduleux de la Caisse Populaire Desjardins (Thérèse de Blainville, nom en titre sur le document de la caisse.)

Nous tenons aussi à vous mentionné que monsieur Pierre Michaud est victime harcèlement policier et que cela nuit grandement à son travail et objectifs de vie. Nous vous recommandons fortement de ne pas banaliser ce paragraphe.

La présente est une autre preuve de l'absence de collaboration de la caisse populaire dans le dossier d'expulsion de monsieur Pierre Michaud. Nous avons transmis trois lettres (3) à la caisse dont une par courrier enregistré. Aucune des demandes n'a été acceptée et la Caisse Populaire considère encore qu'il s'agit d'un dossier clos. Nous vous rappelons brièvement nos demandes.

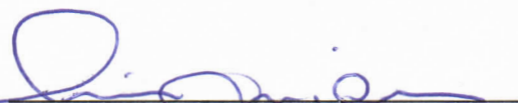
- Vérification des documents en échange de communications entre la caisse et Monsieur Michaud en contenus et formes. Raisons invoquées : doutes sur la réception de plein courrier, doutes sur les contenus, doutes sur les réponses non obtenues, vols de documents, refus de fournir un inventaire des biens de monsieur. Nous sommes en mesure de prouver ce que nous avançons.
- Refus de la caisse de fournir des informations ou accès de vérifications sur le système informatique de Monsieur Michaud et son contenu. Nous considérons qu'il s'agit sans l'ombre d'un doute des comportements frauduleux. Les gens qui endossent et vont endosser nos demandes sont par centaines.
- Hébergement acceptable au frais de la caisse pour Monsieur Michaud

Il nous est possible d'analyser chacune de syllabe une par une toutefois nous croyons que cela est inutile. Sur la lettre mentionnée en rubrique le seul fait de faire signer monsieur avec témoin sans endroit pour inscrire la date, sans prévenir monsieur, est d'un niveau d'incompétence irrecevable pour des gens occupants ces positions. Vous avez accès à ces lettres via le site WEB de monsieur Michaud (wsnomade.com).

Nous ne sommes pas dupes. Trop de coïncidences visant la détérioration du niveau de vie de monsieur et l'enlèvement de ses enfants sont reliés. Plus il y d'attente plus les sanctions que nous avons demandées et obtenir seront sévères.

Nos lettres sont des documents sont sans issus. C'est à vous d'agir.

Respectueusement,



Pierre Michaud, (PMI).

A.I. : Services juridiques SFL Permission de reproduction

C.C. : Services juridiques PMI

-----suite au verso-----

Options de communications actuelles:

Par Internet : pmi@wsnomade.com
Par Internet : p.parker2010@laposte.net
Autre option (1) : Rencontre en personne sur demande.
Autre option (2) : Demande de communication par téléphone (votre numéro).
Autre option (3) : Message et avis téléphonique à la bibliothèque de Rosemère.



EDMP2190X20122015PMICNAI

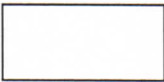
SÉCURITÉ DE DOCUMENT

Sceau de transmission



Date : _____

Sceau de Réception



Date : _____

Note(s) :

- PMI (1) L'utilisation de ce document dans d'autre(s) but(s) que celui ou ceux ciblées par son auteur constitue au sens de la loi une infraction passible de poursuite(s) judiciaire(s).
- PMI (2) L'appellation PMI est pour (P) pour Pierre et (MI) pour Michaud.
- PMI (3) La reproduction de ce document à l'extérieur du lieu où il a été envoyé est conditionnelle à l'approbation de PMI.
- PMI (4) (a venir)
- PMI (5) (a venir)

1111

21 DEC 2015

1111

1111

Document de PMI

Police de Laval.
2911 Boul. CHOMERAY
Laval, QC
H7P 0B8

Services Juniors (F6)





21 DEC 2015

Document de PMI

